

Québec, le 28 février 2020

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès aux documents administratifs
Notre dossier : 16310/19-367

Maître,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, pour laquelle vous avez précisé, le 14 janvier dernier, que vous désirez obtenir les documents qui attestent que le Collège Sainte-Anne reçoit un agrément aux fins de subventions.

Il est à noter qu'il est possible de faire une recherche pour trouver les établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions sur le site du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'adresse suivante, sous l'onglet : « Trouver une école » :

<https://prod.education.gouv.qc.ca/gdunojrecherche/rechercheOrganisme.do?methode=afficherDetailOrganismeNomNom&noOrganisme=26782&typeRecherche=nom>

Le document confirmant l'octroi de l'agrément initial aux fins de subventions n'est plus disponible, car il a été détruit conformément aux règles de conservation en vigueur.

Vous trouverez en annexe des documents qui présentent les allocations versées au Collège Sainte-Anne pour les années 2018-2019 et 2019-2020. Il est à noter que le document de l'année 2019-2020 contient des données provisoires qui pourraient être ajustées en fonction de l'effectif scolaire réel déclaré au 30 septembre 2019.

... 2

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Maître, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JC/mc

p. j. 3

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DU FINANCEMENT

RÈGLES BUDGÉTAIRES 2018-2019: CERTIFICATION FINALE DES ALLOCATIONS 2018-2019 - Bilan 4

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS AGRÉÉS

AUX FINS DE SUBVENTIONS

DOCUMENT A: FONCTIONNEMENT

Collège Sainte-Anne

CODE: 640500

D.G.F. EN DATE DU: 2019-09-06

SOMMAIRE

1- ALLOCATION DE BASE	9 125 940 \$ PAGE 3
2- ALLOCATION TENANT LIEU DE LA VALEUR LOCATIVE	196 445 \$ PAGE 4
3- ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES	130 216 \$ PAGE 6
4- AJUSTEMENTS NON RÉCURRENTS	-21 678 \$ PAGE 7
TOTAL DES ALLOCATIONS	9 430 923 \$

1. ALLOCATION DE BASE

1.1 EFFECTIF SCOLAIRE

30 SEPT. 2018

1.1.1 EFFECTIF SCOLAIRE (FORMATION GÉNÉRALE) (1)

- PRÉSCOLAIRE 4 ANS (EHDAA)	0.00
- PRÉSCOLAIRE 5 ANS	0.00
- PRIMAIRE	0.00
- SECONDAIRE	1 945.00
- TOTAL	1 945.00

1.1.2 EFFECTIF SCOLAIRE (FORMATION PROFESSIONNELLE) (2)

- SECONDAIRE	0.00
--------------	------

(1) CHARLEMAGNE AU 30 SEPTEMBRE 2018, SELON LE BILAN 4 DU 9 AOUT 2019.
 (2) SELON LES DONNÉES AU SYSTÈME CHARLEMAGNE.

1.2 CALCUL DE L'ALLOCATION DE BASE

	EFFECTIF SCOLAIRE (1)	MONTANT DE BASE	ALLOCATION DE BASE
	-----	-----	-----
PRÉSCOLAIRE 4 ANS (EHDAA)	0.00	4 035 \$	0 \$
	-----	-----	-----
PRÉSCOLAIRE 5 ANS	0.00	4 035 \$	0 \$
	-----	-----	-----
PRIMAIRE	0.00	3 658 \$	0 \$
	-----	-----	-----
SECONDAIRE	1 945.00	4 692 \$	9 125 940 \$
	-----	-----	-----
1. TOTAL DE L'ALLOCATION DE BASE			9 125 940 \$ (2)
			=====

(1) APPORTÉ DE LA PAGE 2.

(2) REPORTÉ À LA PAGE 1.

2. ALLOCATION TENANT LIEU DE LA VALEUR LOCATIVE

2.1 CALCUL DE L'ALLOCATION

	EFFECTIF SCOLAIRE (1)	MONTANT	ALLOCATION
PRÉSCOLAIRE 4 ANS	0.00	79 \$	0 \$
PRÉSCOLAIRE 5 ANS	0.00	79 \$	0 \$
PRIMAIRE	0.00	79 \$	0 \$
SECONDAIRE	1 945.00	101 \$	196 445 \$
2. TOTAL DE L'ALLOCATION TENANT LIEU DE LA VALEUR LOCATIVE			196 445 \$ (2)

(1) APPORTÉ DE LA PAGE 2.
 (2) REPORTÉ À LA PAGE 1.

3. ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES

30030 PROGRAMME D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS	0 \$ (1)
30040 PRIMES D'ÉLOIGNEMENT	0 \$
30080 TAILLE ET ÉLOIGNEMENT	0 \$
30110 ACHAT DE MOBILIER ET D'ÉQUIPEMENTS ADAPTÉS	
1- ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS EN ADAPTATION SCOLAIRE	0 \$
2- ÉTABLISSEMENTS ORDINAIRES	0 \$
- VOLET 1 - ALLOCATION A PRIORI	0 \$
- VOLET 2 - ALLOCATION A POSTERIORI	0 \$ (1)
30120 PROJET PÉDAGOGIQUE PARTICULIER EN ADAPTATION SCOLAIRE	0 \$ (1)
30140 MICRO-INFORMATIQUE À DES FINS ÉDUCATIVES	0 \$
30150 FORMATION CONTINUE DU PERSONNEL ENSEIGNANT SUR L'USAGE PÉDAGOGIQUE DES TECHNOLOGIES	21 194 \$

(1) ALLOCATION ACCORDÉE A POSTERIORI.

3. ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES (SUITE)

30170 RÉSIDENCES - PENSIONNATS	0 \$
	=====
30210 ACTIVITÉS CULTURELLES	9 519 \$
	=====
Volet 1 - CULTURE À L'ÉCOLE	0 \$ (1)
Volet 2 - SORTIES SCOLAIRE EN MILIEU CULTUREL	9 519 \$ (2)

30230 LECTURE À L'ÉCOLE	8 831 \$
	=====
30240 SERVICES DE GARDE	0 \$ (1)
	=====
30250 ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES	4 653 \$
	=====
30260 LUTTE AU RETARD SCOLAIRE	0 \$
	=====
30270 AIDE À LA PENSION	0 \$ (1)
	=====
30280 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DANS LES ÉCOLES DU QUÉBEC	41 602 \$
	=====
30290 SOUTIEN TECHNIQUE AUX USAGERS DES APPAREILS NUMÉRIQUES DÉDIÉS À LA PÉDAGOGIE	18 243 \$
	=====
30300 AJUSTEMENT POUR LE PARCOURS DE FORMATION AXÉ SUR L'EMPLOI	0 \$ (1)
	=====
30310 PLAN D'ACTION POUR PRÉVENIR ET TRAITER LA VIOLENCE À L'ÉCOLE	1 155 \$
	=====
30320 ANGLAIS INTENSIF AU PRIMAIRE	0 \$ (1)
	=====
30330 FONDS D'URGENCE POUR LES ÉTABLISSEMENTS EN SITUATION DE GRANDE PRÉCARITÉ FINANCIÈRE	0 \$ (1)
	=====
30340 PRÉVENTION DE LA TOXICOMANIE ET DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE	24 018 \$
	=====
30350 SOUTIEN À L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ	1 000 \$
	=====
30360 ALLOCATIONS SPÉCIALES POUR FAVORISER LE CHEMINEMENT SCOLAIRE DES ÉLÈVES	0 \$ (1)
	=====
30390 AUTRES ALLOCATIONS	0 \$
	=====
3. TOTAL DES ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES	130 216 \$ (3)
	=====

(1) ALLOCATION ACCORDÉE A POSTERIORI.

(2) ALLOCATION ACCORDÉE A PRIORI.

(3) REPORTÉ À LA PAGE 1.

4. AJUSTEMENTS NON RÉCURRENTS

4.1 TRANSFERTS D'EFFECTIF SCOLAIRE RÉGULIER (M20010)	-10 104 \$ -----
4.2 ÉLÈVES VENANT DE L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC (M20040)	-11 574 \$ -----
4.3 RÉVISION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE DES ANNÉES ANTÉRIEURES (M20050)	0 \$ -----
4.4 AJUSTEMENTS RELATIFS À L'ANNÉE ANTÉRIEURE (M20100)	0 \$ -----
4.5 OPÉRATIONS DE CONTRÔLE DU CADRE NORMATIF (M20180)	0 \$ -----
4.6 AUTRES AJUSTEMENTS (M20190)	0 \$ -----
4. TOTAL DES AJUSTEMENTS NON RÉCURRENTS	-21 678 \$ (1) =====

ANNEXE 1 : SOMMAIRE DE L'ÉVOLUTION DES MONTANTS DE BASE

	PRÉSCOLAIRE	PRIMAIRE	SECONDAIRE
MONTANT DE BASE 2017-2018	3 947 \$	3 580 \$	4 593 \$
AJUSTEMENTS :			
. INDEXATION SALARIALE	79 \$	70 \$	89 \$
. VIEILLISSEMENT DES ENSEIGNANTS	9 \$	8 \$	10 \$
. CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR	0 \$	0 \$	0 \$
MONTANT DE BASE 2018-2019	4 035 \$	3 658 \$	4 692 \$

ANNEXE 2 : MODALITÉS DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS

2.1 ALLOCATIONS

9 430 923 \$ PAGE 1

2.2 VERSEMENTS EFFECTUÉS

9 430 923 \$

JUILLET 2018	566 724 \$
AOÛT 2018	951 850 \$
SEPTEMBRE 2018	0 \$
OCTOBRE 2018	761 553 \$
NOVEMBRE 2018	760 043 \$
DÉCEMBRE 2018	760 042 \$

JANVIER 2019	570 032 \$
FÉVRIER 2019	0 \$
MARS 2019	816 764 \$
AVRIL 2019	1 414 638 \$
MAI 2019	1 414 639 \$
JUIN 2019	1 414 638 \$

2.3 RÉCUPÉRATION EN OCTOBRE 2018 DU TROP VERSÉ POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018 (1)

0 \$

2.4 MONTANT À VERSER (À RÉCUPÉRER) EN OCTOBRE 2019 (2.1 - 2.2 - 2.3)

0 \$

(1) SELON LA CERTIFICATION FINALE DES ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES 2017-2018 EN DATE DU 7 SEPTEMBRE 2018.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DU FINANCEMENT

RÈGLES BUDGÉTAIRES 2019-2020: PARAMÈTRES INITIAUX 2019-2020

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS AGRÉÉS

AUX FINS DE SUBVENTIONS

DOCUMENT A: FONCTIONNEMENT

Collège Sainte-Anne

CODE: 640500

D.G.F. EN DATE DU: 2019-06-06

SOMMAIRE

1- ALLOCATION DE BASE	9 279 595 \$ PAGE 3
2- ALLOCATION TENANT LIEU DE LA VALEUR LOCATIVE	196 445 \$ PAGE 4
3- ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES	205 501 \$ PAGE 6
4- AJUSTEMENTS NON RÉCURRENTS	0 \$ PAGE 7
TOTAL DES ALLOCATIONS	9 681 541 \$

1. ALLOCATION DE BASE

1.1 EFFECTIF SCOLAIRE

30 SEPT. 2018

1.1.1 EFFECTIF SCOLAIRE (FORMATION GÉNÉRALE) (1)

- PRÉSCOLAIRE 4 ANS (EHDAA)	0.00
- PRÉSCOLAIRE 5 ANS	0.00
- PRIMAIRE	0.00
- SECONDAIRE	1 945.00
- TOTAL	1 945.00

1.1.2 EFFECTIF SCOLAIRE (FORMATION PROFESSIONNELLE) (2)

- SECONDAIRE	0.00
--------------	------

(1) CHARLEMAGNE AU 30 SEPTEMBRE 2018, SELON LE BILAN 3 DU 11 AVRIL 2019.
(2) SELON LES DONNÉES AU SYSTÈME CHARLEMAGNE.

1.2 CALCUL DE L'ALLOCATION DE BASE

	EFFECTIF SCOLAIRE (1) -----	MONTANT DE BASE -----	ALLOCATION DE BASE -----
PRÉSCOLAIRE 4 ANS (EHDA)	0.00 -----	4 103 \$ -----	0 \$ -----
PRÉSCOLAIRE 5 ANS	0.00 -----	4 103 \$ -----	0 \$ -----
PRIMAIRE	0.00 -----	3 719 \$ -----	0 \$ -----
SECONDAIRE	1 945.00 -----	4 771 \$ -----	9 279 595 \$ -----
1. TOTAL DE L'ALLOCATION DE BASE			9 279 595 \$ (2) =====

(1) REPORTÉ DE LA PAGE 2.

(2) REPORTÉ À LA PAGE 1.

2. ALLOCATION TENANT LIEU DE LA VALEUR LOCATIVE

2.1 CALCUL DE L'ALLOCATION

	EFFECTIF SCOLAIRE (1)	MONTANT	ALLOCATION
	-----	-----	-----
PRÉSCOLAIRE 4 ANS	0.00	79 \$	0 \$
	-----	-----	-----
PRÉSCOLAIRE 5 ANS	0.00	79 \$	0 \$
	-----	-----	-----
PRIMAIRE	0.00	79 \$	0 \$
	-----	-----	-----
SECONDAIRE	1 945.00	101 \$	196 445 \$
	-----	-----	-----
2. TOTAL DE L'ALLOCATION TENANT LIEU DE LA VALEUR LOCATIVE			196 445 \$ (2)
			=====

(1) REPORTÉ DE LA PAGE 2.
(2) REPORTÉ À LA PAGE 1.

3. ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES

30030 PROGRAMME D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS	0 \$ (1)
	=====
30040 PRIMES D'ÉLOIGNEMENT	0 \$
	=====
30050 MENTORAT POUR FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES NOUVEAUX ENSEIGNANTS	5 209 \$
	=====
30060 SUPPLÉANCE POUR L'ADMINISTRATION D'ÉPREUVES UNIQUES D'INTERACTION ORALE EN LANGUES SECONDES DE 5E SECONDAIRE	0 \$ (1)
	=====
30080 TAILLE ET ÉLOIGNEMENT	0 \$
	=====
30110 ACHAT DE MOBILIER ET D'ÉQUIPEMENTS ADAPTÉS	
1- ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS EN ADAPTATION SCOLAIRE	0 \$
	=====
2- ÉTABLISSEMENTS ORDINAIRES	0 \$
	=====
- VOLET 1 - ALLOCATION A PRIORI	0 \$

- VOLET 2 - ALLOCATION A POSTERIORI	0 \$ (1)

30120 PROJET PÉDAGOGIQUE PARTICULIER EN ADAPTATION SCOLAIRE	0 \$ (1)
	=====
30140 MICRO-INFORMATIQUE À DES FINS ÉDUCATIVES	0 \$
	=====
30150 FORMATION CONTINUE DU PERSONNEL ENSEIGNANT SUR L'USAGE PÉDAGOGIQUE DES TECHNOLOGIES	21 254 \$
	=====

3. ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES (SUITE)

30170 RÉSIDENCES - PENSIONNATS

0 \$

30210 ACTIVITÉS CULTURELLES

35 427 \$ (1)

VOLET 1 - CULTURE À L'ÉCOLE

0 \$ (1)

VOLET 2 - SORTIES SCOLAIRES EN MILIEU CULTUREL

35 427 \$ (2)

30230 SOUTIEN À LA BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE

14 683 \$

30240 SERVICES DE GARDE

0 \$ (1)

30250 ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

4 687 \$

30260 LUTTE AU RETARD SCOLAIRE

0 \$

30270 AIDE À LA PENSION

0 \$ (1)

30280 MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES DANS LES ÉCOLES DU QUÉBEC

41 308 \$

30290 SOUTIEN TECHNIQUE AUX USAGERS DES APPAREILS NUMÉRIQUES DÉDIÉS À LA PÉDAGOGIE

18 295 \$

30300 PARCOURS DE FORMATION AXÉ SUR L'EMPLOI

0 \$ (1)

30320 ANGLAIS INTENSIF AU PRIMAIRE

0 \$ (1)

30330 FONDS D'URGENCE POUR LES ÉTABLISSEMENTS EN SITUATION DE GRANDE PRÉCARITÉ FINANCIÈRE

0 \$ (1)

30340 ACCOMPAGNER ET SOUTENIR VERS LA RÉUSSITE

62 070 \$

30350 SOUTIEN À LA MISE EN OEUVRE DES CONTENUS OBLIGATOIRES

2 564 \$

VOLET 1 - SOUTIEN À L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

1 000 \$

VOLET 2 - SOUTIEN À LA MISE EN OEUVRE DES CONTENUS EN ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

1 564 \$

30360 ALLOCATIONS SPÉCIALES POUR FAVORISER LE CHEMINEMENT SCOLAIRE DES ÉLÈVES

0 \$ (1)

30390 AUTRES ALLOCATIONS

0 \$

3. TOTAL DES ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES

205 501 \$ (3)

(1) ALLOCATION ACCORDÉE A POSTERIORI.

(2) ALLOCATION ACCORDÉE A PRIORI.

(3) REPORTÉ À LA PAGE 1.

4. AJUSTEMENTS NON RÉCURRENTS

4.1 TRANSFERTS D'EFFECTIF SCOLAIRE RÉGULIER

0 \$

4.2 ÉLÈVES VENANT DE L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

0 \$

4.3 RÉVISION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE DES ANNÉES ANTÉRIEURES

0 \$

4.4 AJUSTEMENTS RELATIFS À L'ANNÉE ANTÉRIEURE

0 \$

4.5 OPÉRATIONS DE CONTRÔLE DU CADRE NORMATIF

0 \$

4.6 AUTRES AJUSTEMENTS

0 \$

4. TOTAL DES AJUSTEMENTS NON RÉCURRENTS

0 \$ (1)

ANNEXE 1 : SOMMAIRE DE L'ÉVOLUTION DES MONTANTS DE BASE

	PRÉSCOLAIRE	PRIMAIRE	SECONDAIRE
MONTANT DE BASE 2018-2019	4 035 \$	3 658 \$	4 692 \$
AJUSTEMENTS :			
. INDEXATION SALARIALE	59 \$	54 \$	68 \$
. VIEILLISSEMENT DES ENSEIGNANTS	-5 \$	-5 \$	-6 \$
. CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR	15 \$	11 \$	16 \$
MONTANT DE BASE 2019-2020	4 103 \$	3 719 \$	4 771 \$

ANNEXE 2 : MODALITÉS DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS

2.1 SUBVENTION ESTIMÉE POUR LES VERSEMENTS

2.1.1 ALLOCATIONS 2019-2020 (BASE + VALEUR LOCATIVE + SUPPL. A PRIORI)	9 681 541 \$	PAGE 1
	=====	
2.1.2 ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES A POSTERIORI	0 \$	
	=====	
2017-2018 -----		
30030 PROGRAMME D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS	0 \$	(1)

30210 CULTURE À L'ÉCOLE	0 \$	(1)

30240 SERVICES DE GARDE	0 \$	(1)

30270 AIDE À LA PENSION	0 \$	(1)

30300 AJUSTEMENT PARCOURS DE FORMATION AXÉE SUR L'EMPLOI	0 \$	(1)

30320 ENSEIGNEMENT INTENSIF DE L'ANGLAIS AU PRIMAIRE	0 \$	(1)

2.1.3 TOTAL DES ALLOCATIONS (2.1.3 = 2.1.1 + 2.1.2)	9 681 541 \$	
	=====	
2.1.4 FACTEUR DE MAJORATION AUX FINS DES VERSEMENTS	1.0000	

2.1 SUBVENTION ESTIMÉE POUR LES VERSEMENTS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 (2.1 = 2.1.3 X 2.1.4)	9 681 542 \$	
	=====	

(1) CONFORMÉMENT AUX AUTORISATIONS DE PRINCIPE ÉMISES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE CONCERNÉE.

ANNEXE 2 : MODALITÉS DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS (SUITE)

2.2 VERSEMENTS MENSUELS (1)

JUILLET 2019	6 % DE 2.1	580 893 \$
AOÛT 2019	10% DE 2.1	968 154 \$
SEPTEMBRE 2019	0 %	0 \$
OCTOBRE 2019	8 % DE 2.1	774 523 \$
NOVEMBRE 2019	8 % DE 2.1	774 523 \$
DÉCEMBRE 2019	8 % DE 2.1	774 523 \$

JANVIER 2020	6 % DE 2.1	580 893 \$
FÉVRIER 2020	0 %	0 \$
MARS 2020	9 % DE 2.1	871 339 \$
AVRIL 2020	15% DE 2.1	1 452 231 \$
MAI 2020	15% DE 2.1	1 452 231 \$
JUIN 2020	15% DE 2.1	1 452 232 \$

(1) À PARTIR DU MOIS DE MARS 2020 LES VERSEMENTS SERONT AJUSTÉS AFIN DE PRENDRE EN CONSIDÉRATION L'EFFECTIF SCOLAIRE RÉEL AU 30 SEPTEMBRE 2019.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).